

« Un avenir pour les Docks »

Visite de l'aménagement des berges de la Seine à Epinay-sur-Seine
mercredi 8 novembre 2006

Compte-rendu

Ce site, à proximité immédiate de Saint-Ouen, nous paraît intéressant pour notre réflexion sur les futurs aménagements des berges au droit des Docks à Saint-Ouen, pour au moins deux raisons :

- Ses caractéristiques morphologiques, semblables à celles rencontrées à Saint-Ouen.
- Les objectifs que s'assigne cette opération, proches de ceux envisagés dans le cadre du schéma d'intentions élaboré pour notre commune.

1. Les enjeux et objectifs du projet visité, actuellement en cours d'aménagement (première tranche livrée fin 2004).

En 1993, le département de la Seine-Saint-Denis a pris la décision de réaménager les berges de la Seine. A cette époque, les premiers décrets d'application de la loi sur l'eau de 1992 commençaient à s'appliquer, ce qui a permis d'intégrer une dimension écologique qui n'était pas prise en compte jusqu'à ce jour dans les projets de protection des berges contre l'érosion. Le site d'Epinay-sur-Seine est le premier à pouvoir bénéficier de cette attention particulière en matière d'écologie et de biodiversité. Une étude hydro-biologique et piscicole réalisée en octobre 1997, a permis de mettre en évidence les particularités du site et d'orienter les aménagements proposés.

Il s'agit donc de consolider les berges contre l'érosion par des techniques végétales, respectueuses de l'environnement et du cadre de vie, de restaurer le potentiel piscicole du site en implantant des aménagements destinés à favoriser la vie des poissons, et enfin de créer un chemin de circulations douces. Des aires pour les pêcheurs sont également prévues.

a. Lutte contre l'érosion

La protection des berges contre l'érosion est nécessaire pour assurer la conservation des terrains situés en crête de berges, et sur lesquels l'itinéraire de circulations douces sera construit. Une canalisation de gaz, située en crête de berges, sera également en service. L'érosion des berges est due essentiellement à deux facteurs : les crues et le batillage (vagues produites par le passage des péniches). Pour Epinay-sur-Seine, ce sont des techniques mixtes qui ont été choisies pour protéger les berges. Un cordon d'enrochements, dépassant de 40 cm la côte de retenue normale de la Seine, est installé en pied de berges pour casser les vagues du batillage. Les talus situés au dessus sont exclusivement protégés par génie végétal, c'est-à-dire par des végétaux qui assurent, grâce à leur système racinaire et à la souplesse de leurs branches, une protection contre l'érosion. Les racines sont traçantes ; elles forment une couche épaisse qui piège les éléments du sol et les retient. Les branches, en se pliant, absorbent une partie de l'énergie de l'eau et réduisent ainsi son impact sur la berge. Les espèces plantées sont surtout des saules de différentes variétés : *Salix cinerea*, *Salix purpurea*, *Salix triandra*...

A la suite des aménagements, un entretien particulier basé sur le recepage des végétaux, devra être mis en place.

b. Restauration de zones piscicoles

Des aménagements piscicoles viennent compléter ces protections de berges. Il s'agit d'aménagements sous-fluviaux, constitués d'épis d'enrochements. Ils permettent de recréer des hauts-fonds végétalisés ou minéralisés, particulièrement propices à la nutrition, l'abri et la reproduction des poissons. Les plantes installées sur les hauts-fonds sont : Ceratophyllum demersum, Nuphar lutea, Potamogeton crispus, Ranunculus fluitans... Enfin des héliophytes viennent assurer la transition entre ces hauts-fonds et les berges émergées. Les héliophytes mises en place sont : Carex acutiformis, Iris pseudoacorus, Phalaris arundinacea...

c. Création de circulations douces

Il s'agissait en premier lieu de recréer des chemins de circulations douces. Un itinéraire cyclable et piéton s'inscrit tout le long des berges réaménagées. Le chemin, d'une largeur de 4m sera partagé par les différents usagers (cyclistes, promeneurs, coureurs...). Enfin, cet itinéraire s'intègre dans le réseau du schéma départemental des itinéraires cyclables, et se raccordera à terme à d'autres liaisons cyclables comme celle du Canal Saint-Denis ou celles se prolongeant sur le Val d'Oise et les Hauts-de-Seine.

Ainsi, les aménagements de berges réalisés à Epinay sont particulièrement respectueux du paysage, de l'environnement, de l'écologie et de la biodiversité, tout en répondant aux usages de promenade et de loisirs, très importants pour la population habitant à proximité de la Seine.

2. Visite et réactions

12 personnes ont pu faire le déplacement, accompagnées par la maison des Projets (P. Darré, M. Ibbou), assistés de Mr Viguier (chargé de mission par la Sodedat 93).

La visite étant commentée sur place par :

- Mr Corné, conducteur de travaux /Conseil général.
- Me Torcol, chargée de mission Espaces verts, ville d'Epinay-sur-Seine.

- Au retour nous avons pris le temps d'un échange pour croiser les impressions à chaud des uns et des autres.

- Le premier intervenant fait remarquer que ce lieu lui est apparu « coupé de la ville », « Ce que nous avons vu ne paraît pas très investi par le public ».

- L'échange porte alors sur les avantages et inconvénients de deux choix possibles :

- Berges vertes, « sauvages ».
- Berges services avec plus d'animation.

- Remarque : à l'avenir, on prévoit une augmentation du trafic fluvial, plus de bateaux, des bateaux plus gros...

Il faut avoir cette donnée à l'esprit pour anticiper l'ambiance.

- D'autres imaginaient plus d'animation : kiosques, bancs, tables de pique-nique etc....

- Besoin de plus d'aménagements pour multiplier les usages (vélos, rollers etc..) et rendre le lieu plus attrayant.

- Ce débat entraîne un autre sur le tracé des cheminements, leur gabarit : rectilignes et relativement larges, ou plus étroits et sinueux de manière à casser la perspective ?

- Est-il opportun d'installer un éclairage ?

- Le choix des matériaux est abordé : faut-il préférer des revêtements poreux comme à Epinay, ou choisir de l'enrobé ?

- Les pontons en surplomb perpendiculaire sont diversement appréciés.

- Pourquoi pas un cheminement sur ponton flottant ?

Dans le cas d'Epinay, la végétation entre la piste et le fleuve est vécue comme un élément sécurisant. A propos de végétation, il faut intégrer son évolution dans le temps et les modifications visuelles ainsi provoquées, réfléchir à l'horizon + 10 ans...

Dans la situation audonienne, tous pensent à la proximité du R.D.1 et à son statut futur.
« Un aménagement en contrebas, un muret de séparation constitueraient certainement de bonnes solutions ».

Pourra-t-on assurer une continuité sur toute la longueur des Docks ? Que se passera-t-il en amont et en aval ?

Voici rapidement récapitulées, les premières réflexions suscitées par cette visite dans l'esprit des personnes présentes.

- Des réflexions à approfondir.
- Des choix à opérer.

Prochaine visite programmée : le parc du Chemin de L'île à Nanterre, le 6 décembre 2006.